

Décision

Générale

colonial

Décision n° 740 Décisions concernant les Ministères

n° 740

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent mille francs Djibouti (100.000 F.D.) est accordée à l'Association cultuelle de l'Eglise protestante évangélique de Djibouti, au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée est imputable sur le chapitre 26,

art. 2

§ 4, du Budget du Service local pour l'exercice 1963.